

ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?

- Aide gratuite sous forme de subvention.
- Aucun justificatif de dépenses demandé.
- Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, à l'exception de l'aide à la mobilité de 1 000 €.



ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT
UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?

UNE AIDE DE 1 000 € POUR VOUS INSTALLER DANS VOTRE LOGEMENT

QUI ?

- Jeune de moins de 25 ans** ou en alternance, salarié depuis moins de 18 mois****, dans une entreprise du secteur privé
- Locataire** de votre résidence principale située sur le territoire français
- Votre revenu** est compris entre 30 % et 90 % du SMIC**

QUOI ?

Subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, pour vous apporter un coup de pouce financier.

Commentaire :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaires ou social (hors CROUS)
- est l'objet d'un bail d'une convention d'occupation en logement ou résidence sociale ou d'un accord à un bail de colocation.

COMMENT ?

1. Rendez-vous sur www.actionlogement.fr/mon-aide-a-logement pour vérifier votre éligibilité*
2. Répondez à votre demande en ligne et déposez vos justificatifs
3. L'aide vous est versée après l'acceptation de votre dossier

* Aide gratuite sous forme de subvention.
* Aucun justificatif de dépenses demandé.
* Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, à l'exception de l'aide à la mobilité de 1 000 €.

** À partir de votre date d'entrée en France.
** Pour un contrat de travail signé depuis moins de 18 mois, votre contrat d'alternance de moins de 18 mois.
** Pour une aide pour moins de 18 mois, votre contrat de convention d'occupation ou votre contrat de location doit être renouvelé au moins une fois pendant la durée de votre convention d'occupation et il doit être complété entre 15 et 18 mois pour continuer à bénéficier de l'aide.
** Pourcentage de votre revenu net par an.
** Les autres conditions (notamment de ressources) dépendent dans la limite du montant maximal de l'aide de la réglementation en vigueur et s'appliquent sous réserve de l'accès à l'Action Logement Services.

actionlogement.fr **ActionLogement**

Documents

[UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?](#)

Liens utiles

[UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?](#)